

Mise en ligne : 25 janvier 2014.
Dernière modification : 22 novembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

Édouard CANDLOT

Charles CANDLOT

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES
PROCÉDÉS INDUSTRIELS CANDLOT,

Édouard Louis CANDLOT
(1858-1922)

Né le 20 avril 1858 à Ronchamp (Haute-Saône).

Bachelier ès lettres et ès sciences.

Ingénieur civil.

Entré en 1881 à la Société des Ciments français de Boulogne-sur-Mer ; s'est efforcé de perfectionner le contrôle de la fabrication des ciments ; a contribué à généraliser les méthodes d'essais.

Nombreuses recherches de laboratoire conduisant à des découvertes, notamment celle du sulfo-aluminate de chaux, qui lui ont valu d'être deux fois lauréat de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Nombreuses publications, brochures, livres, conférences destinées à vulgariser l'emploi du ciment, sa fabrication et à perfectionner ce produit ; son livre *Ciments et chaux hydrauliques* a eu trois éditions.

Créateur et directeur-gérant de la Société en commandite par actions E. Candlot et Cie, Compagnie parisienne des ciments Portland artificiels (1893) : première cimenterie de la région parisienne à Dennemont (Seine-et-Oise). Conseil de surveillance : Edmond Coignet, ingénieur civil, entrepreneur de travaux publics, Paris ; Eugène Boyard, avocat, et Édouard Gosselin, banquier, Boulogne-sur-Seine. 200 ouvriers, 40.000 tonnes par an (1906).

Maire de Follainville (arr. de Mantes).

Administrateur de la Société pour les constructions en ciment armé (1896) avec son compère A. Lavocat, l'entrepreneur Edmond Coignet, etc.

Administrateur de la [Société des ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine, Haïphong](#) (1899). Assure sur place le démarrage de l'usine.

Administrateur de la [Société des chaux et ciments de Rivet-Alger](#) (1900).

Président de la Société des Ciments et grandes briqueteries de Moscou, Bruxelles (1900), créée par l'[Union des capitalistes](#) (option d'achat des actifs russes apportée par Michel Verne, le fils du romancier).

Expertise de l'usine de la Société des ciments Portland de Rudniki (Russie)(1900).

Administrateur de la Société sanitaire des transformateurs aseptiques (1905),

Administrateur du Ciment-Verre (août 1909) : cuves.

Conseiller du commerce extérieur de la France ; adhésion à l'Union coloniale (1902).

Chevalier de la Légion d'honneur du 11 octobre 1906 (ministère du commerce, de l'industrie et du travail) : Comme ingénieur-conseil, M. Édouard Candlot a construit des

usines en Russie, en Algérie, au Tonkin. Membre de la chambre de commerce de Versailles, membre du jury aux Expositions de Paris en 1900, Liège en 1905 et Milan en 1906. Président de la Chambre syndicale des fabricants de chaux et ciments.

Battu aux cantonales à Limay (1907).

Administrateur des Garages Kriéger et Brasier (1907-1909).

Administrateur de la Compagnie parisienne des plâtres Périn (1908).

Administrateur de la Caisse centrale Céramique, Verre et Terres à feu, société d'assurances mutuelles contre les conséquences du chômage forcé, comme président de la Société d'assurances mutuelles contre les conséquences du chômage forcé Chaux et Ciments

Président de la [Société des ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine](#) (1911).

Chevalier de l'ordre de Léopold II (1912).

Absorption de la Compagnie parisienne des ciments Portland artificiels par la Société Lavocat et Cie, à Nesles (Pas-de-Calais)(1912).

Président de la [Société anonyme des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc](#) (1913)

Président de la [Compagnie Oranaise des Chaux et Ciments](#) (juillet 1920),

Président des [Ciments Portland de l'Afrique du Nord](#) (1921) : fusion de la Cie algérienne de chaux et ciments (usine de la Pointe-Pescade à Alger) et de la Compagnie oranaise des chaux et ciments, créée en 1920.

Président de la [Société des chaux hydrauliques du Lang-Tho](#) (Annam).

Administrateur de la Société des Cheminées Louis Prat (1918).

et de l'Omnium français de l'Europe centrale (1920).

Décédé en octobre 1922.

Compagnie parisienne des Ciments Portland artificiels
Société en commandite par actions au capital de cinq cent mille francs
Siège social, 18, rue d'Edimbourg, Paris
Constitution
(Cote de la Bourse et de la banque, 23 septembre 1893)

Cette société a pour fondateur M. E. Candlot, ingénieur civil, demeurant à Boulogne-sur-Mer. Elle a pour objet la fabrication de toute espèce de ciments ou chaux hydrauliques et produits similaires. Le fonds social est fixé à la somme de 500.000 fr. divisé en 100 actions de 500 francs chacune. Treize de ces actions sont attribuées au fondateur. — Les 87 autres ont été entièrement souscrites. La durée sera de 25 années. Ont été nommés membres du conseil de surveillance pour la durée d'une année : MM. Edmond Coignet, ingénieur civil, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Paris, rue des Mathurins, 3 ; Eugène Boyard, avocat, demeurant à Boulogne-sur-Mer, ; et Édouard Gosselin, banquier, demeurant en la même ville. Acte déposé chez M^e Émile Guéry, notaire, à Boulogne-sur-Mer et publié dans la *Gazette du Palais* du 21 septembre 1893.

Société sanitaire des transformateurs aseptiques
Constitution
(Cote de la Bourse et de la banque, 16 mai 1905)

Suivant acte reçu par M^e Viénot, notaire à Clermont (Oise), le 13 mars 1905. M. Philippe-Alphonse Chopard, architecte, demeurant à Paris, 47, boulevard Henri-IV, a

établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de Société Sanitaire des Transformateurs aseptiques.

La société a pour objet : l'exploitation de l'invention faisant l'objet des brevets compris dans l'apport fait à la société et relative à un appareil ayant pour but la réception et la destruction des matières fécales dit le Transformateur aseptique ; la prise, l'achat, l'exploitation et la vente de tous autres brevets, procédés, inventions et moyens de fabrication relatifs à tous appareils similaires ou dérivés ; la cession des dits brevets, procédés, inventions et moyens de fabrication.

Le siège social est à Paris, 44, boulevard Beaumarchais.

La durée de la société est fixée à 60 années.

Le fonds-social est de 350.000 fr. divisé en 3.500 actions de 100 fr. chacune. Sur ces actions, 2.500 entièrement libérées ont été attribuées à la liquidation de la Société sanitaire du Transformateur aseptique précédemment dénommée Société sanitaire de l'Automatique Fosse Bordigoni, en représentation de son apport.

Les 1.000 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale, et la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % d'intérêt. Le solde sera réparti comme suit : 10 % au Conseil d'administration et 90 % aux actionnaires. Toutefois, l'assemblée générale pourra décider le prélèvement, sur ce solde de bénéfices, des sommes destinées à la création de fonds de réserves spéciales ou supplémentaires, fonds d'amortissement et fonds de prévoyance.

Ont été nommés administrateurs : MM. Joseph-Charles Borne, demeurant à Paris, 9, rue du Val-de-Grâce ; Édouard-Louis Candlot, 6, rue de Saint-Pétersbourg ; Philippe-Alphonse Chopard, 47, boulevard Henri-IV ; Léon-Charles Demogé, 4, rue du Luxembourg ; Armand Peugeot, 29 bis, rue Demours ; Henry-Auguste Scellier, 96, rue de la Roquette ; et Victor Bordigoni, 44, boulevard Beaumarchais. — *Journal spécial des Sociétés françaises par actions*, 9 avril 1905.

Constitution
Comptoir des Ciments Portland artificiels
(Cote de la Bourse et de la banque, 5 mars 1907)

Suivant acte reçu par M^e Decloux, notaire à Paris, le 1^{er} février 1907, M. Emile Frédéric Héribel, négociant, demeurant à Paris, 14, rue Bleue, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Comptoir des Ciments Portland artificiels.

Cette société a pour objet principal le commerce des ciments Portland artificiels pour tous usages. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 3 des statuts.

La durée de la société sera de 10 années. Le siège social est à Paris, 14, rue Bleue. Le capital social est de 140 600 fr. divisé en 1.406 actions de 100 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets annuels il sera prélevé 5 % pour la réserve légale et la somme nécessaire pour fournir 5 % d'intérêt aux actions il pourra ensuite être prélevé une somme à fixer par l'assemblée et destinée à constituer des fonds de réserve et de prévoyance. Enfin, le surplus sera réparti entre les actionnaires.

Ont été nommés administrateurs : MM. Ernest Cambier, demeurant à Pont-à-Vendin (P.-de-C.) ; Édouard Candlot, à Paris, rue St-Pétersbourg, 6 ; Paul Carton, à Pernes-en-Artois (P.-de-C.) ; de Warengien, à Paris, 2 bis, rue du Havre à Lavocat, à Neufchâtel (P.-de-C.) ; Sollier, au même lieu ; Cuvellier, à Dannes (P.-de-C.) ; Denaës, à Desvres (P.-de-C.) ; Leuvrais, à Frangey (Yonne) ; Adt, à Pagny-sur-Meuse ; Botton, à Palinges (Saône-et-Loire) ; Métairie, à Moutot (Yonne) ; et Voituriez, à Haubourdin (Nord). — *Gazette des Tribunaux*, 1^{er} mars 1907.

Constitution
Compagnie parisienne des plâtres Périn
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} avril 1908)

Suivant acte reçu par M^e Laeuffer, notaire à Paris, le 10 janvier 1908, M. Louis Périn, ingénieur chimiste, demeurant à Paris, rue Guichard, 2, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Compagnie Parisienne des Plâtres Périn. Cette société a pour objet principal l'entreprise dans le bassin de Paris de la fabrication «lu plâtre suivant le procédé L. Périn par l'installation d'une ou plusieurs usines appropriées à cet effet, et la vente du plâtre en provenant. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 3 des statuts. La durée de la Société sera de 50 années.

Le siège social est à Paris, 2, rue Guichard.

Le capital social est de 300.000 fr. divisé en 3.000 actions de 100 fr. chacune sur lesquelles 1.000 entièrement libérées ont été attribuées, avec un* somme «te 10.000 fr. en espèces, à la « Société Parisienne de fabrication de Plâtre, système L. Périn », en représentation partielle de ses apports énoncés à l'article 6 des statuts. Les 2.000 actions «le surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart. Il a été créé 10.000 parts de fondateur qui ont été attribuées 8.000 à la société apporteuse, 1.000 à M. Périn pour lui permettre de rémunérer différents concours, et 1.000 aux souscripteurs du capital à raison d'une part par 2 actions.

Le conseil d'administration est, d'après l'article 34 des statuts, autorisé à contracter tous emprunts, même par voie d'émissions d'obligations jusqu'à concurrence de la moitié du capital social.

.....
Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale ; la somme nécessaire pour fournir un intérêt de 5 % aux actions de numéraire : la somme nécessaire pour fournir un dividende de 5 % à toutes les actions indistinctement et 10 % pour le conseil d'administration. Le solde sera reparti : 60 % entre toutes les actions et 40 % aux parts de fondateurs. Toutefois, l'Assemblée générale a le droit de décider le prélèvement, sur la portion de bénéfices revenant aux actionnaires, de toutes sommes, soit pour des réserves extraordinaires, soit pour l'amortissement du capital.

Ont été nommés administrateurs : MM. De Barteneff, Jean, demeurant à Paris, rue du Havre, 1 bis ; Candlot, Édouard, à Paris, rue de Saint-Pétersbourg, 6 ; Adolphe Carnot, à Paris, boulevard Raspail, 99 ; Cheysson, Emile, à Paris, rue Adolphe-Yvon, 4 ; Périn, Louis, susnommé ; De Rataef-Léonide, à Paris, rue de l'Yvette, 4, et Sérizier, Louis, à Paris, boulevard de Clichy, 62. — *Affiches Parisiennes*, 11 février 1908.

SOCIÉTÉ DES GARAGES KRIEGER ET BRASIER
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 janvier 1909)

Quitus a été donné de leur gestion à MM. ... Candlot

MODIFICATIONS
Cie du Ciment-Verre
[cuves en ciment pour le stockage des liquides]
Augmentation du capital

Nomination d'administrateur. — Modifications aux statuts
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 septembre 1909)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 5 août 1909, le capital social est porté de 100.000 à 150.000 fr. par l'émission de 100 actions nouvelles de 500 fr. qui ont été toutes souscrites et libérées de moitié. Les articles 4, 7, 8, 12, 14, 16, 19, 20, 21, 26 et 32 des statuts ont été modifiés en conséquence. D'autre part, M. [E. Candlot](#), ingénieur, 6, rue St-Pétersbourg, à Paris, est nommé membre du conseil d'administration. — *Petites Affiches*, 15 septembre 1909.

CONSTITUTION

Société française des Ciments Portland et chaux hydrauliques
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 mars 1913)

Au capital de 800.000 fr., divisé en 1.600 actions de 500 fr., dont 360 d'apport, attribuées à diverses personnes mentionnées aux statuts, avec les 550 parts bénéficiaires créées. — Siège social, à Paris, 15, rue d'Astorg. Conseil d'administration : MM. P. Lemaigre-Dubreuil, [Ch. H. Candlot](#), J. Duloin [Duboin ?], J. Dubois, L. Dutheillet de Lamothe et G. Durieu. — Statuts déposés chez M^e Deladrière, notaire à Belvès (Dordogne) et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 1^{er} mars 1913.

CONSTITUTION

Compagnie Algérienne des Chaux et Ciments
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 août 1913)

Au capital de 1.600.000 fr. divisé en 16.000 actions de 100 fr. — Siège social, à Paris, 137 boulevard Voltaire. — Conseil d'administration : MM. [Éd. Candlot](#), R. Gompel, P. Gompel et R. Outin. — Statuts déposés chez M^e Maillard, notaire à Paris et extrait publié dans *Les Petites Affiches*, du 2 août 1913.

FABRIQUE DE CIMENT ET DE CHAUX HYDRAULIQUE
à Casablanca (Maroc).
par Ch. DANTIN
(*Le Génie civil*, 29 avril 1916)

.....
L'installation générale de l'[usine](#) fut confiée à M. Ch. Candlot, ingénieur des Arts et manufactures, qui s'est spécialisé dans la construction du matériel pour fabriques de chaux et ciment. Il n'est pas inutile de rappeler que, dans ces dernières années surtout, on considérait en France que l'on ne pouvait s'adresser qu'à l'industrie allemande pour la construction des fabriques de ciment ; aussi est-il particulièrement intéressant de constater qu'une usine de conception et d'exécution françaises a donné des résultats répondant exactement au programme qui avait été tracé.
.....

CONSTITUTION

Société des Chaux et Ciments de Normandie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 février 1918)

Cap. 400.000 fr. en 920 act. de 500 fr. dont 110 d'apport à MM. Candlot, Hamonic et Sallet. Siège à Paris, 37, r. du Rocher, Conseil : M. Sallet père, Candlot, G. Sallet, [Guillaume] Hamonic. Statuts chez M^e Lanquest (Paris). — *Gazette du Palais*, 26 janv. 1918.

CONSTITUTION
Société des Cheminées Louis Prat
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 février 1918)

Cap. : 1.600.000 fr. en 1.600 act. de 1.000 fr., dont 1.550 d'apport à M. Prat. Siège à Paris, 29, r. de l'Arcade. Conseil : MM. Prat, Candlot, Lévy. Statuts chez M^e Cottenet, Paris. — *Gazette du Palais*, 17 janvier 1918.

CONSTITUTION
Omnium français de l'Europe centrale
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 23 juillet 1920)

Capital 10 millions de francs divisé en 20.000 actions de 500 fr. Siège social, à Paris, 145, boulevard Haussmann. Conseil d'administration : MM. Frappier, Bessonneau, Bayard, Candlot, Cabral, Chautard. S. A. le Prince P. G. Conti, Dutreil, Van Hemonbrych, Heuzey, Ledermann, Le Roux, Letellier, S. A. le Prince L. C. Radziwill et Watine. Statuts déposés chez M^e Bourdet à Paris. — *Petites Affiches*, 20 juillet 1920.

Accident d'automobile
métropolitain-colonial
(*Les Annales coloniales*, 3 août 1922)

Une des personnalités les plus sympathiques du monde colonial, M. Édouard Candlot, 64 ans, 21, rue Ampère, ingénieur, administrateur de la Compagnie algérienne des chaux et ciments [Soc. des chaux et ciments de Rivet-Alger, fondue en 1921 dans les Ciments Portland de l'Afrique du Nord], de la Compagnie oranaise des chaux et ciments, président de la Société anonyme des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc [ces deux dernières en association avec le groupe Paris-Maroc (Gompel)], de la Société des ciments Portland artificiels de l'Indo-chine, etc., etc., vient d'être victime de son imprudence.

M. Édouard Candlot accompagné de M^{me} Antoinette Le Fahler, rue Madame, 8, se rendait, samedi, en automobile à Blois.

En traversant le hameau de la Croix-Blanche, près de Lailly-en-Val (Loiret), à toute allure, la voiture obliqua brusquement à droite, franchit le talus et se brisa contre un arbre. Les occupants furent projetés sur la route et grièvement blessés. Une dame Rachet, 56 ans, de Carpentras, en villégiature dans la localité, qui se trouvait près de l'arbre, portant dans ses bras une fillette de 21 mois, Georgette Pinault, a été tuée sur le coup ainsi que l'enfant. Le neveu de M^{me} Rachet, le petit Gaston Sourdon, 22 mois, et une autre fillette, Élisabeth Martin, 5 ans, ont été aussi gravement atteints.

Les quatre blessés ont été transportés dans une clinique d'Orléans. Les deux occupants de l'automobile, M. Candlot et M^{me} Antoinette Le Fahler, ont besoin d'une intervention chirurgicale urgente. L'accident serait imputable à l'excès de vitesse et au mauvais fonctionnement de certains organes de la voiture.

NÉCROLOGIE
Édouard Candlot
(*Le Figaro*, 17 octobre 1922)

Nous apprenons le décès de M. Édouard Candlot, ingénieur, chevalier de la Légion d'honneur, [président du Ciment Portland artificiel de l'Indo-Chine](#), survenu après une courte maladie, chez ses enfants, 7, rue Édouard-Detaille. Les obsèques auront lieu mercredi 18, à dix heures, en l'église Saint-Charles de Montceau, où l'on se réunira.

NOMINATIONS
(*La Journée industrielle*, 6 décembre 1922)

— M. Jules Bied, ancien élève de l'École polytechnique, directeur du service des ciments du Bureau d'organisation économique, a été nommé membre de la commission des chaux et ciments au ministère des Travaux publics, en remplacement de M. Candlot, décédé.

Charles Édouard CANDLOT
(1884-1962)

Né le 25 juillet 1884 à Saint-Brieuc (Côte-d'Armor).
Fils d'*Édouard* Louis, et de Thérèse Amélie Françoise Merlin.
Ingénieur ECP.
Marié le 15 oct. 1910 avec Hélène Berthe Désirée Massalski, fille de M. J. Massalski, ingénieur spécialiste en dragages.
Administrateur de la Société française des ciments Portland et chaux hydrauliques (1913).
Administrateur délégué de la Société d'exploitation des procédés industriels Candlot.
[Administrateur, à la suite de son père, des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, des Ciments Portland de l'Afrique du Nord, des Ciments Portland artificiels de l'Indochine...](#)
Chevalier de la Légion d'honneur du 30 juin 1937 comme capitaine de réserve au centre de mobilisation d'artillerie n° 303.
Décédé le 27 juillet 1962.

CONSTITUTION
Société financière des ciments
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 octobre et 3 novembre 1922)

Capital 1.250.000 fr., divisé en 12.500 actions de 100 fr. Siège social à Paris, 29, rue de Miromesnil. Conseil d'administration : MM. Bernard ¹, Candlot, Gompel [Paris-Maroc], Katz [Paris-Maroc], [Charles] Michel [bras droit d'Éd.-R. Worms], Rauzy, Ville [tous deux de la Société commerciale française de l'Indochine] et [Édouard-Raphaël] Worms. Statuts déposés chez M^e Flamand-Duval. — *Gazette du Palais*, 11 octobre 1922.

CONSTITUTION
Ciments de Mantes
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 15 février 1928)

Capital 1.750.000 fr., divisé eu 3.500 actions de 600 fr. Apports : 2.000 actions de 500 fr., 7.000 parts de fondateur à la Société d'exploitation des procédés Industriels Candlot. Siège social à Paris, 37, rue du Rocher. Conseil d'administration : MM. M. Chavannes, Société d'Exploitation des Procédés industriels Candlot. Statuts déposés chez M^e Dufour, notaire à Paris. — *Petites Affiches*, 11 février 1928.

COMPAGNIE D'ENTREPRISES IMMOBILIERES ET INDUSTRIELLES
(Anciennement Compagnie d'entreprises immobilières
pour l'aménagement et l'extension des villes)
(*Paris-Midi*, 29 juin 1929)

À la suite de l'assemblée extraordinaire tenue le 27 juin pour ratifier l'augmentation de capital de 22 à 50 millions, le conseil d'administration de la Compagnie a décidé de s'adjoindre :

.....
Charles Candlot, administrateur de la Société des Ciments de l'Indochine, de la Société des chaux, ciments et matériaux de construction du Maroc
.....

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES
PROCÉDÉS INDUSTRIELS CANDLOT,
LIMAY (Seine-et-Oise)

Brevets
(*L'Ingénieur civil*, 15 mars 1894)

233.178. Lavocat et Candlot. Perfectionnements aux fours à ciment.

¹ Probablement Louis Bernard, de la banque Goudchaux, que l'on retrouve avec la Banque E.-R. Worms dans la Grande Maison de blanc.

Liste des brevets
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 31 août 1905)

4 806-335.377. — 17 mai, Perpignani (N.)² et Candlot (E.). — 1^{er} Cert. d'add. au brevet pris, le 18 septembre 1903, pour four pour la cuisson des ciments, chaux, etc.

Publicité
FOURS PERPIGNANI-CANDLOT



Les Fours
PERPIGNANI-CANDLOT
SIMPLES — RÉGULIERS — ÉCONOMIQUES
sont adoptés par les grandes Aciéries et Fabriques de produits électrochimiques françaises pour la cuisson des
Chaux pour Aciéries et Carbone de calcium
Chaux pour Briqueteries et Cimenteries de laitiers
Chargement et déchargement semi-automatique
Triage automatique des poussières
PRODUCTION PAR UNITÉ : 3 à 50 tonnes par 24 heures
Installations complètes de **BRIQUETERIES**
et **CIMENTERIES** de Laitiers, Agglomérés de minerais, etc.
Téléphone : **21, Rue Ampère - PARIS** Adr.-Télegr. : **CALCIM-PARIS**
WAGRAM 67-41

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 9 octobre 1913)

La foire de Paris
Établissements Ch. Candlot
(Le Temps, 20 mai 1921)

Les établissements Ch. Candlot, société anonyme au capital de 3.000.000 de francs, exposent quelques modèles réduits de leurs appareils brevetés de transport, broyage et calcination.

La réduction au 1/10^e du broyeur « Centaure » Compound de 1 m. 80 sur 10 mètres, donne une idée des dispositions d'ensemble de ces énormes unités, dont la production atteint jusqu'à 15 tonnes par appareil, avec une force prise de 300 HP. Ces broyeurs effectuent en une seule opération la pulvérisation de morceaux de la grosseur du poing à l'entrée en une poudre fine ne laissant qu'un résidu de 4 à 5 % sur un tamis de 4.900 mailles au centimètre carré. Ils sont employés pour le broyage des ciments, des chaux, des minerais et enfin des charbons dans les installations de chauffage utilisant des combustibles pulvérulents.

² Nicolas Perpignani (1872-1950) : ingénieur ECP. Administrateur délégué à Paris des Ciments Portland artificiels de l'Indochine, etc. Voir [encadré](#).

La plus grande faveur a également accueilli la réduction au 1/4 d'un transporteur à impulsion Delta, dont les caractéristiques sont la simplicité des organes et la facilité d'installation. Ces appareils résolvant heureusement les problèmes de transport les plus variés; plus de 150 transporteurs sont à l'heure actuelle en fonctionnement ou en montage, représentant 6.000 mètres de longueur de transport.

Les plus grandes usines françaises les ont adoptés et en expriment leur satisfaction. Ces appareils sont particulièrement indiqués pour la distribution et la reprise automatique des calcaires, minerais, phosphates, ainsi que pour le service des charbons et mâchefers dans les grandes centrales électriques ou usines à gaz.

En dehors de ces appareils spéciaux, les établissements Ch. Candlot construisent, dans leurs ateliers de Limay (Seine-et-Oise), tous les appareils couramment utilisés dans l'industrie des chaux et ciments, les engrais, les phosphates, les produits chimiques, le traitement des minerais, les mines de houille, etc.

Publicité
Éts Ch. Candlot

ETABLISSEMENTS CH. CANDLOT

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 3.400.000 DE FRANCS

Siège Social et Bureau techniques : 37, Rue du Faucher, PARIS (VII^e)

Télégramme : WAGRAM 14-73 — Adresse télégraphique : CACLOT-PARIS

Usines : ANCIENS DE LOUVECIEN, LABORDEUILLE, SAINT-PIERRE & LES-ÉVALS (SEINE-ET-OISE)

INSTALLATIONS COMPLETES D'USINES

DE CALCINATION ET BROYAGE
ET SPÉCIALEMENT D'USINES À CHAUX ET CEMENTS



Broyeur "Géant" Capot
pour broyage de la pierre calcaire etc.

**CONCASSEURS À MACHOIRES
ET À NOIX**

BROYEURS "CENTAURE"

MARQUE DÉPOSÉE

TURBES FINISSEURS "CENTAURE"
BROYEURS "CENTAURE" COMPOSÉS
pour pulvérisation à une extrême finesse
des chaux, ciments,
phosphates, produits chimiques, etc.

**COULOIRS DE TRANSPORT
À IMPULSION
"DELTA"**

pour la manutention économique
de tous produits

ÉLÉVATEURS

Vils transporteurs,
Courroies transporteuses, etc.



Système de transport à impulsion "Delta"
transportant les divers produits des mines
etc. etc. etc.



Four P. C.
Fils de pat. applications.

FOURS ROTATIFS

pour la cuisson des chaux, ciments,
produits chimiques

FOURS VERTICAUX

à marche automatique
pour cuisson des chaux, ciments,
phosphates, dolomites, minerais, etc.

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 janvier 1922)

CONSTITUTION
Établissements Ch. Candlot (matériaux de construction)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 août 1920)

[Participation de l'[Omnium de France et du Maroc](#)]

Capital 3 millions de francs, divisé en 30.000 actions de 100 fr., dont 4.000 série A d'apport attribuées à M. Candlot. Siège social à Paris, 37, rue du Rocher. Conseil d'administration : MM. E. Candlot, C. Candlot, Gompel et Société Omnium de France et du Maroc. Statuts déposés chez Me Revel, à Paris. — *Loi*, 21 juillet 1920.

(Les Archives commerciales de la France, 6 décembre 1924)

Paris. — Modification des statuts. — Soc. D'EXPLOITATION des PROCÉDÉS INDUSTRIELS CANDLOT, 37, Rocher. — 4 nov. 1924. — *Loi*.

Établissements Ch. Candlot
(*La Journée industrielle*, 23 avril 1922)

Cette société anonyme, au capital de 3 millions de francs, dont le siège social est 37, rue du Rocher, à Paris, s'est spécialisée dans la fabrication du gros matériel de broyage et de manutention mécanique et dans les installations générales de ce matériel.

Son activité s'est surtout orientée jusqu'à présent, vers l'industrie des chaux et ciments qui a absorbé environ 80 % de sa production. Elle procède actuellement à la mise en marche de l'importante usine à ciment Portland artificiel de la Société des Matériaux de Construction de la Loïsne, à Barlin, dont elle a fait l'étude complète, d'ensemble et de détails.

L'installation, conçue d'un seul jet, dotée d'appareils les plus perfectionnés, établis d'après les brevets des Établissements Ch. Candlot, n'a pas, à l'heure actuelle, de rivale en France au point de vue homogénéité et puissance. Sa production est de 300 tonnes par jour. Le matériel a été construit entièrement sur les plans des Établissements Ch. Candlot, partie dans les ateliers de construction de Limay, appartenant à ces établissements, partie dans les ateliers de la Société La Métallurgie Electrique, à Ivry. La conception pratique et robuste des appareils Candlot a déjà fait ses preuves à l'usine à chaux de la Société de la Loïsne, située en face de la nouvelle cimenterie, et qui, mise en marche, il y a environ un an, est en pleine activité, à l'heure actuelle. Sa capacité de production est de 300 tonnes par jour.

Dans cette usine se trouvent également les dispositifs les plus récents et les plus perfectionnés. Des ingénieurs hollandais qui l'ont visitée après un voyage aux États-Unis ont déclaré l'installation française supérieure à tout ce qu'ils avaient vu.

Par ailleurs, au cours de l'année 1921, les Établissements Ch. Candlot ont mis en marche avec plein succès dix usines à chaux ou ciments et ont réalisé de nombreuses installations partielles dans des firmes déjà existantes.

En dehors des usines à chaux et ciments, ils ont fourni des appareils de transport et manutention mécanique aux usines de Saint-Gobain, à la Société Solvay, aux Mines de Bruay. etc., etc.

Annuaire industriel, 1925 :

CANDLOT (Soc. d'exploitation des procédés industriels), 37, r. du Rocher, Paris, 8^e. T. Wag. 76-20. Ad. t. Calcim-Paris. Soc. an. cap. 3 millions de fr. Fonderie et ateliers de construction mécanique, Limay (S.-et-O.). Adm. délégué : M. Charles Candlot, ing. des Arts et Manufactures.

Installations complètes d'usines à chaux et ciments. Broyeurs compound perfectionnés. Appareils perfectionnés de manutention mécanique. Élévateurs à godets. Vis transporteuses. Courroies transporteuses. Transporteurs mécaniques à impulsion. Séparateurs à dent. Extracteurs automatiques. Extincteurs automatiques de chaux. Fours à chaux et ciments. Fours verticaux à alimentation et décharge automatique. Fours rotatifs. Filtres à poussière. (4-68).

Voir annonces : 153-4, 153-5 et 153-6.

Société d'exploitation des procédés industriels Candlot
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 janvier 1925)

Les opérations qui viennent de porter le capital de 3 millions à 4.000.000 fr. ont été ratifiées par l'assemblée extraordinaire du 26 janvier.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS INDUSTRIELS CANDLOT
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 août 1925)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 30 juillet. Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier, se soldant par un bénéfice net de 27.410 francs, non compris le solde bénéficiaire reporté de l'exercice précédent, s'élevant à 4.500 francs.

Le report à nouveau du solde bénéficiaire a été décidé.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs de MM. Henri Legrand et Maurice Lesage.

Dans son rapport, le conseil expose que le chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice en cours est presque équivalent à celui de l'exercice 1924 tout entier. Le second trimestre s'annonce comme devant être aussi important que le premier.
